



MAIRIE
de
LABASTIDE SAINT-GEORGES

Madame, Monsieur, Chère Bastidienne, Cher Bastidien,

J'ai reçu ce jour l'injonction du juge des référés de Toulouse de ne pas m'opposer à l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie sur un terrain privé du secteur de La Nauze. La commune devra verser 1500€ à la société Hivory qui porte le projet.

Depuis l'annonce de ce projet, avec mon conseil municipal et grand nombre d'entre vous, nous nous battons pour que le bon sens l'emporte.

Pourquoi ériger un nouveau pylône alors que sur notre territoire, la couverture est satisfaisante ?

La concurrence entre les opérateurs ne doit pas conduire à défigurer notre environnement.

Ma déception est grande et c'est la mort dans l'âme que je suis contraint par la Justice d'exécuter un ordre contre ma volonté.

Déçu tant l'énergie dépensée a été grande et tant la mobilisation a été forte avec plus de 700 signatures et la création d'un collectif de citoyens engagé et solidaire.

Je suis déçu, voire abasourdi. Notre paysage et notre cadre de vie pourraient être altérés. Je pense aussi et surtout aux riverains directs. Ils ont et auront tout mon soutien pour la suite. Au-delà de la déception, je souhaite poursuivre le combat pour que les lois changent. En effet, comment accepter en 2023 que les opérateurs ne soient pas dans l'obligation de mutualiser leurs émetteurs sur un même pylône ? Comment imaginer que l'obligation législative (loi Abeille) de concertation préalable soit inapplicable car « transcrite » dans le mauvais code ?

Autant d'aberrations qui mettent encore une fois les maires et les élus locaux entre le marteau et l'enclume. Seuls pour assumer les « approximations » de lois que nous n'avons pas votées, seuls pour tenter d'expliquer l'inexplicable aux habitants.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chère Bastidienne, Cher Bastidien, en l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Bien à vous,

